



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°18-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 11 mars 2024 par l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, laquelle souhaite effectuer des travaux de pose interrupteur aérien située chemin de Montsupt à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le vendredi 6 septembre,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin des Favieres pour tous les véhicules :

- Route Barrée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le vendredi 6 septembre 2024.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, TSA 20001 140 avenue Jean Lolive 93691 PANTIN CEDEX, nom du responsable : Monsieur ENTRESANGLES Kévin tél : 06 65 65 42 15

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, TSA 20001 140 avenue Jean Lolive 93691 PANTIN CEDEX, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 13 mars 2024
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 14/03/2024
Le Maire,
Frédéric MILLET

